

PROJET DE RESOLUTION SUR LA QUESTION PALESTINIENNE PRESENTEE
PAR LA DELEGATION DU ROYAUME-UNI A LA 394^{ème} SEANCE
DU CONSEIL DE SECURITE

LE CONSEIL DE SECURITE

AYANT EXAMINE le rapport du Médiateur par intérim (document S/1152)
sur les hostilités qui ont éclaté le 22 décembre en Palestine du Sud;

INVITE les gouvernements intéressés:

- (1) A donner immédiatement l'ordre de cesser le feu;
- (11) A donner effet sans plus attendre à la résolution du 4 novembre
et aux instructions données par le Médiateur par intérim
conformément au paragraphe 5 (1) de cette résolution;

DONNE POUR INSTRUCTIONS au Comité du Conseil constitué le 4 novembre
de se réunir le 6 janvier à Lake Success afin d'examiner la situation en
Palestine du Sud et de faire rapport au Conseil sur la mesure dans laquelle
les gouvernements intéressés se seront conformés, à cette date, à la
présente résolution;

INVITE Cuba et la Norvège à remplacer, à compter du 1er janvier, les
deux membres sortants de la Commission (Belgique et Colombie);

EXPRIME L'ESPOIR que les membres de la Commission de conciliation
constituée le 11 décembre par l'Assemblée générale désigneront leurs
représentants et formeront la Commission aussitôt que possible.